

AGENCE FRANCE LOCALE

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 4 février 2021

Lyon, le 08 février 2021,

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de l'Agence France Locale (la « Société ») dûment convoquée en date du jeudi 4 février 2021 au siège social de la Société, s'est tenue à huis clos, sous la présidence du Président du Conseil de surveillance de l'Agence France Locale, Monsieur Sacha Briand (le « *Président* »).

Le Président a rappelé que le Directoire du 20 janvier 2021 de la Société a décidé, au regard des conditions sanitaires en France et des mesures gouvernementales prises pour endiguer la propagation de la pandémie du Covid-19, que l'Assemblée générale se tiendrait exceptionnellement à huis clos, sans la présence physique des actionnaires, et par vote exclusivement à distance des actionnaires, en application des dispositions de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 telle que modifiée par l'Ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, et du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 tel que modifié par le décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020.

Le Président a procédé à la constitution du Bureau de l'Assemblée et a constaté que le quorum légal était atteint, étant précisé que la totalité des deux actionnaires ont voté par correspondance, représentant 1.684.000 actions ayant droit de vote, soit 100,00 % du capital.

Les actionnaires de l'Agence France Locale ont adopté l'ensemble des résolutions leur ayant été soumises par le Directoire de la Société, principalement :

A titre ordinaire,

- Ratification de la cooptation de Monsieur Sacha Briand en qualité de membre du Conseil de surveillance,
- Nomination de Madame Sophie L'Hélias en qualité de membre du Conseil de surveillance,



Agence France Locale

SA à Conseil de Surveillance et Directoire au capital de 168.400.000 Euros •

N° 799 379 649 RCS Lyon

112 rue Garibaldi - 69006 Lyon • +33 (0)9 70 81 85 17

- Ratification de la décision du transfert de siège social de la Société,

A titre extraordinaire,

- Modification de l'article 2 des statuts de la Société pour intégrer une raison d'être.

La prochaine Assemblée générale annuelle de l'Agence France Locale se tiendra le 6 mai 2021.